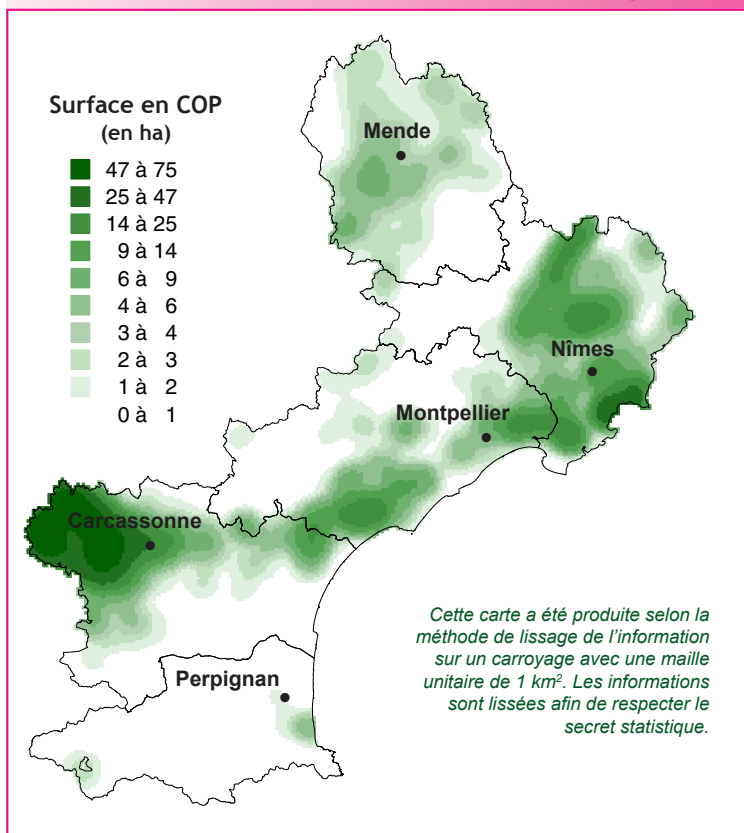


Céréales et oléoprotéagineux

Données définitives

■ Le champ d'étude concerne l'ensemble des exploitations agricoles détenant une surface en céréales et/ou oléoprotéagineux (quelle que soit la taille de cette superficie) pour la campagne agricole 2009/2010. Ces unités ont leur siège d'exploitation situé en Languedoc-Roussillon.

**Du blé dur audois aux rizières gardoises :
répartition des surfaces en céréales et oléoprotéagineux**



Source : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO®

Contrairement à la baisse qui a caractérisé la surface agricole utilisée (SAU) du Languedoc-Roussillon entre 2000 et 2010 (- 10 %), les superficies agricoles dédiées aux céréales et oléoprotéagineux (COP) se sont maintenues. Soutenues par une conjoncture économique et politique agricole commune qui leur sont favorables, elles sont cependant cultivées par un nombre d'exploitants qui se restreint sensiblement (- 24 %) pour atteindre désormais le chiffre de 5 600.

Avec 149 000 ha en 2010, les surfaces consacrées aux céréales et oléoprotéagineux (SCOP) sont stables depuis le dernier recensement (2000), mais elles progressent en part passant à 17 % de la SAU régionale en 2010 contre 15 % en 2000 compte tenu de la diminution de la SAU régionale.

Pourtant, cette stabilité régionale masque des disparités départementales. En effet, le département de l'Hérault affiche une augmentation de 26 % de la SCOP entre 2000 et 2010, alors que la sole en céréales et oléoprotéagineux diminue dans les autres départements.

Pour autant, l'Aude avec 76 800 ha de SCOP demeure le premier département producteur de céréales et oléoprotéagineux dans la région. Les 1 800 exploitations de ce département ayant des céréales et oléoprotéagineux présentent une SCOP moyenne par exploitation de 42 ha. Viennent ensuite les départements du Gard et de l'Hérault avec respectivement 36 400 ha et 22 500 ha de surfaces dédiées aux céréales et oléoprotéagineux, soit une SCOP moyenne par exploitation de 25 ha. S'agissant des départements de la Lozère et des Pyrénées-Orientales, leurs SCOP sont de 12 000 et 1 300 ha, et la SCOP moyenne par exploitation s'établit à 9 ha pour la Lozère et 15 ha pour les Pyrénées-Orientales.

18 % des exploitations agricoles régionales ont des SCOP. Elles contribuent à 28 % de la PBS régionale et les trois quarts d'entre elles sont moyennes ou grandes.

30 % des exploitations ayant des SCOP ont un statut autre qu'individuel. Elles concentrent 56 % de la PBS et ont une SCOP moyenne de 48 ha.

54 % de la PBS des petites exploitations est générée par les SCOP, alors que cette part n'est que de 19 % pour les moyennes et grandes.

Plus de 630 exploitations ayant des SCOP disposent d'une capacité de stockage ventilé des céréales et oléoprotéagineux pour 114 300 équivalent tonnes de blé.

Une exploitation sur quatre ayant des SCOP est spécialisée en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses.

Le recensement agricole 2010 a pu être réalisé grâce à la participation des exploitants agricoles de la région. Qu'ils en soient tous remerciés.

Suprématie de la céréaliculture

Les céréales avec 117 300 ha représentent 79 % des SCOP du Languedoc-Roussillon en 2010, proportion quasi-identique dix ans plus tôt. Le maintien des surfaces en céréales durant la période inter censitaire s'accompagne d'une diminution de 22 % des exploitations ayant des céréales (soit 1 600 exploitations en moins). L'Aude occupe la première place de la région Languedoc-Roussillon avec 43 % des surfaces en céréales (50 400 ha), devant le Gard (28 %) et l'Hérault (18 %). Ce dernier, avec 21 000 ha, enregistre une augmentation de la sole céréalière de 30 % (soit 4 900 ha) en dix ans, malgré une diminution de 18 % des exploitations ayant des céréales (soit 190 exploitations en moins).

Le blé dur, culture emblématique

Le blé dur est la céréale la plus répandue dans la région. Avec 80 300 ha (soit 16 % de la surface nationale), le Languedoc-Roussillon est la 3^{ème} région productrice

en 2010 après les régions Centre et Midi-Pyrénées. Les surfaces en blé dur régressent de 1 % en dix ans et représentent 69 % de la sole céréalière, comme en 2000. Dans le même temps, les exploitations cultivant du blé dur diminuent de 25 % depuis le précédent recensement. L'Aude demeure le 1^{er} producteur de blé dur de la région avec 51 % de la surface régionale, mais la sole audoise en blé dur enregistre une baisse de 12 % (soit 5 400 ha) en dix ans. Le Gard concentre 27 % de la surface régionale en blé dur. Quant à l'Hérault, sa part dans le total régional passe de 16 à 21 % en 2010 compte tenu d'une augmentation de 33 % de la surface héraultaise en blé dur (+ 4 200 ha en 2010).

Le Languedoc-Roussillon, 2^{ème} zone productrice de riz

La culture du riz représente, quant à elle, 5 % des surfaces en céréales de la région, soit près de 6 000 ha presque exclusivement concentrés en Camargue.

Recul modéré des surfaces en oléagineux

Les cultures oléagineuses occupent 19 % de la sole en céréales et oléoprotéagineux en 2010. Elles diminuent de 10 % en dix ans et s'établissent à 28 100 ha contre 31 100 ha en 2000. Deux départements concentrent 96 % des surfaces en oléagineux : l'Aude et le Gard, avec respectivement 84 % et 12 % de la sole régionale en oléagineux. Mais si le département de l'Aude affiche une augmentation de 900 ha (+ 4 %) des sur-

faces en oléagineux, le Gard enregistre une baisse de ses surfaces oléagineuses de 3 200 ha (- 48 %).

Le tournesol domine

Le tournesol avec 23 600 ha s'affiche comme le leader régional en oléagineux. Malgré une diminution de sa surface de 7 % par rapport à 2000, il représente 84 % de la sole régionale en oléagineux contre 82 % lors du dernier recensement.

Essor des protéagineux

La progression des protéagineux a marqué ces dix dernières années. Les surfaces en protéagineux augmentent de 151 % pour s'établir à 3 600 ha et le nombre d'exploitations en ayant progressé de 96 %. Les surfaces en protéagineux se répartissent sur trois départements qui tous, enregistrent de fortes hausses : l'Aude et l'Hérault (+ 184 % dans ces deux départements qui représentent respectivement 73 % et 17 % des superfi-

cies régionales en protéagineux) et le Gard (+ 53 %). Cette augmentation de la sole protéagineuse porte exclusivement sur la culture des pois protéagineux. L'instauration de l'aide aux protéagineux ainsi que l'intérêt des pois protéagineux dans l'assolement expliquent l'essor très important observé. Et en effet, les pois protéagineux avec 3 300 ha constituent l'essentiel de la sole régionale en protéagineux (91 %).

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr
et sur www.draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr

Concentration sur les moyennes et grandes exploitations

En 2010, les 5 600 exploitations agricoles qui cultivent des SCOP exploitent près de la moitié de la SAU régionale. Elles consacrent en moyenne 27 ha aux cultures céréalières et oléoprotéagineuses contre 20 ha en 2000 alors que la SCOP régionale est stable. Cette concentration est particulièrement visible pour les grandes exploitations qui enregistrent une nette augmentation de leur SCOP moyenne : celle-ci atteint désormais 53 ha contre 38 ha dix ans plus tôt. Au total, il y a 1 700 producteurs de COP en moins relativement à 2000, ce qui représente une baisse de quasiment 25 %. Le phénomène de concentration est similaire pour toutes les catégories d'exploitations,

grandes, moyennes et petites : les moyennes exploitations restent majoritaires et concernent la moitié des exploitations régionales ayant des SCOP, tandis que les petites et grandes exploitations représentent l'autre moitié à part égale comme en 2000.

De la même façon, la contribution de ces exploitations à la PBS régionale demeure relativement stable (28 %) entre les deux recensements. Leur PBS moyenne est en hausse et atteint 88,9 k€ (11 k€ pour les petites exploitations et 235 k€ pour les grandes exploitations). Les moyennes et grandes exploitations contribuent à 97 % de la PBS des exploitations ayant des SCOP.

Grandes exploitations :
PBS* supérieure à 100 000 €

Moyennes exploitations :
PBS* comprise entre 25 000 € et 100 000 €

Petites exploitations :
PBS* inférieure à 25 000 €

* Production brute standard :
cf "Définitions" en dernière page

Les exploitants privilégient les formes sociétaires

Le statut de personne physique demeure majoritaire bien qu'en diminution de 32 % depuis 2000. Il caractérise 70 % des exploitations ayant des SCOP contre 79 % lors du précédent recensement. Les exploitations individuelles contribuent à 44 % de la PBS sur une SCOP moyenne de 17 ha au global mais les disparités sont fortes selon la taille. Le statut individuel concerne en effet principalement les petites unités pour 92 % d'entre elles. Il régresse dans les moyennes (77 % en 2010 contre 85 % en 2000) mais surtout dans les grandes où il ne concerne plus que 33 % des grandes exploitations.

A l'inverse, la part des statuts autres qu'individuel est passée de 21 % en 2000 à

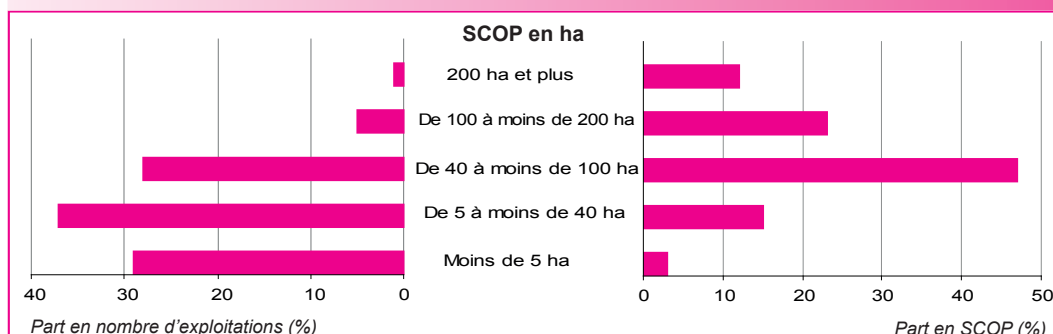
30 % en 2010. Parmi ceux-ci, la part des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) atteint dorénavant 9 % mais leur nombre a baissé de 10 %. En revanche le nombre d'exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) est en hausse de 27 % depuis 2000, et leur part augmente sensiblement passant de 7 % à 11 % en 2010. Cette tendance apparaît davantage pour les moyennes et grandes exploitations que pour les petites. Ainsi le statut d'EARL s'étend aujourd'hui à 14 % des moyennes et grandes exploitations (9 % en 2000). Il concentre même 27 % des seules grandes exploitations (18 % en 2000), alors qu'il ne concerne qu'1 % des petites.

Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

Les données portent sur la campagne 2009-2010.

Sur internet par commune :
Cartographie interactive
Données de cadrage
Données détaillées.

Exploitations selon leurs superficies en céréales et oléoprotéagineux en 2010



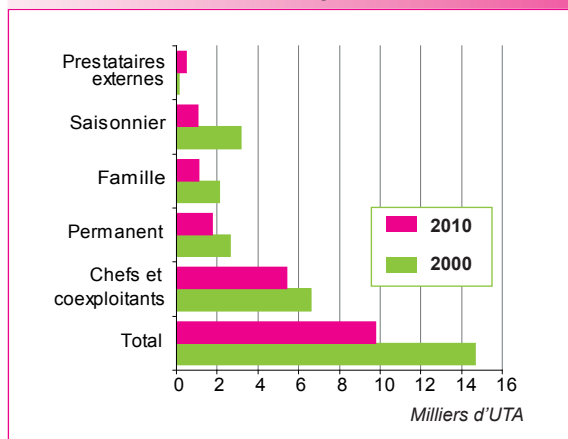
28 % des exploitations ayant des SCOP détiennent entre 40 et 100 ha de SCOP. Elles mettent en valeur 47 % de la SCOP régionale.

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Une main d'œuvre majoritairement familiale

En Languedoc-Roussillon, 11 300 personnes participent de façon régulière au travail des exploitations agricoles cultivant des céréales et oléoprotéagineux. Ces unités sont parmi les plus mécanisées du monde agricole, mais leur main d'œuvre est essentiellement familiale. Les exploitants et leur famille constituent 83 % des actifs permanents qui travaillent sur les exploitations à temps plein ou partiel. Ils contribuent pour 66 % à la quantité de travail nécessaire au fonctionnement des exploitations (6 500 Unités de Travail Annuel - UTA) contre 59 % lors du précédent recensement. Mais, si la part des chefs et coexploitants progresse, celle des membres de la famille diminue. Ces derniers ne s'impliquent plus qu'à hauteur de 11 % (14 % il y a dix ans). En revanche, la contribution des salariés permanents est la même qu'en 2000. Ils assurent 18 % du volume de travail de l'exploitation (1 700 UTA) malgré une diminution de leur nombre de 34 %. A ces participations s'ajoutent le travail des salariés saisonniers et celui fourni par les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) pour l'équivalent de 1 600 emplois à temps plein. Toutefois, le recours à la main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle diminue. Sa part décline depuis 2000 passant de 21 % à 11%, alors que celle des prestataires externes (ETA et CUMA) augmente. En effet, 54 % des exploitations font appel à ces structures, y compris parmi les petites exploitations (40 % des petites exploitations y ont recours). Pourtant le volume de travail apporté au total n'atteint que 5 % du volume global, ces structures subvenant essentiellement à un besoin de matériel et de compétence. Au total les exploitations agricoles ayant des SCOP mobilisent 9 800 UTA en 2010 contre 14 700 en 2000.

9 800 UTA dont 5 400 proviennent des chefs et coexploitants



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Une UTA (un équivalent temps-plein) valorise en moyenne 45 ha de SAU dont 15 ha de SCOP.

Sur l'ensemble des exploitations ayant des SCOP, 1 sur 7 emploie au moins un salarié. Cette proportion est de 1 sur 16 pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux.

Les chefs et coexploitants fournissent 55 % du travail nécessaire au fonctionnement des exploitations contre 45 % lors du précédent recensement.

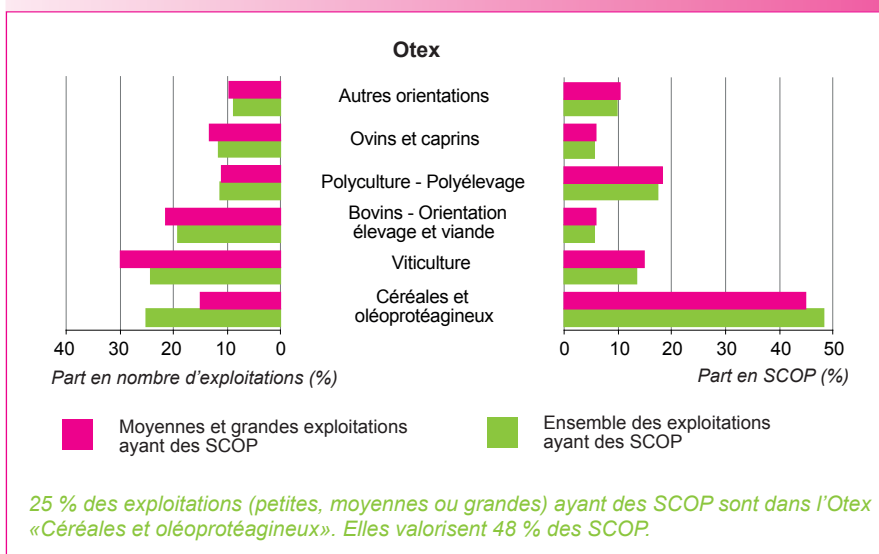
54 % des exploitants et leur famille travaillent à temps complet sur l'exploitation contre 44 % en 2000.

Activité sur l'exploitation des chefs et coexploitants Plus de chefs et coexploitants à temps complet



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Exploitations et superficies en SCOP cultivées selon l'Otex



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Chefs et coexploitants : une population en évolution

La population des chefs et coexploitants s'est transformée sur la période intercensitaire. En 2010, ils sont un peu moins de 7 000 chefs et coexploitants à la tête des 5 600 exploitations ayant des SCOP. Les chefs et coexploitants se situent majoritairement dans la tranche d'âge de 40 à moins de 60 ans (60 % en 2010 contre 55 % en 2000). La répartition par âge des chefs et coexploitants a peu évolué dans les petites exploitations : comme en 2000, ils sont 36 % à avoir plus de 60 ans et 52 % sont dans la tranche d'âge de 40 à moins de 60 ans. Inversement, les moyennes et grandes exploitations connaissent des modifications quant à la répartition par âge des chefs et coexploitants : alors que la part des moins de 40 ans diminue (24 % en 2010 contre 34 % en 2000), celle des 60 ans et plus augmente (13 % en 2010 contre 9 % en 2000).

La profession se féminise

La part des femmes chefs ou coexploitantes a progressé passant de 23 % à 27 % en dix ans ; c'est dans les petites exploitations qu'elles sont proportionnellement plus nombreuses (37 %). Par ailleurs, la part des femmes chefs et coexploitantes de 40 ans à moins de 60 ans progresse passant de 50 % en 2000 à 57 % en 2010.

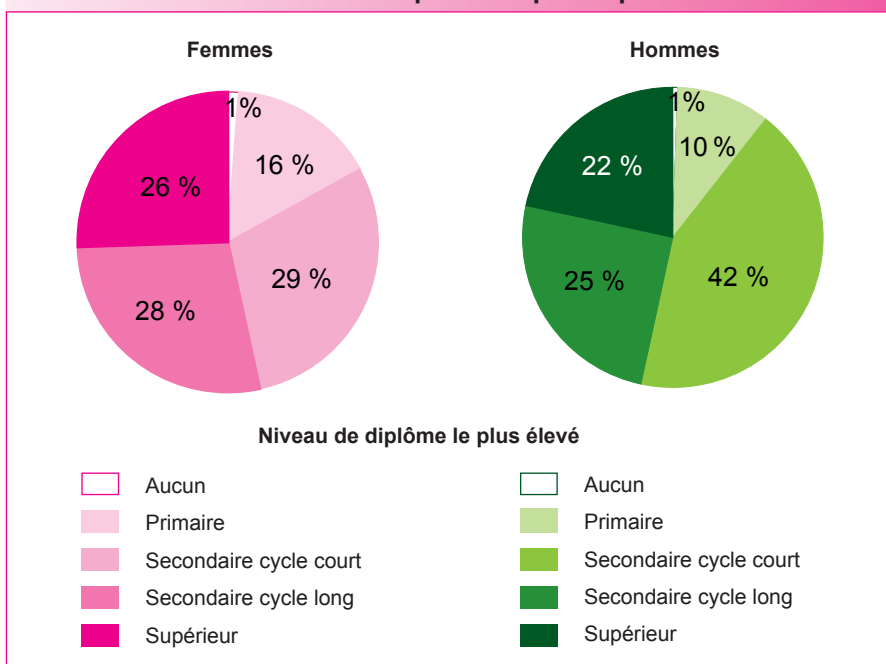
Le niveau de formation progresse

Hommes ou femmes, les exploitants et coexploitants sont plus diplômés que par le passé. Le nombre de chefs et coexploitants détenant un niveau d'étude secondaire longue a augmenté de 6 % entre 2000 et 2010. Le constat est similaire pour les chefs et coexploitants possédant un niveau d'étude supérieure (+ 8 %).

Une succession assurée

Enfin, en 2010, dans plus de 450 exploitations, il n'y a encore aucune succession définie pour les chefs ou coexploitants âgés de 50 ans ou plus. Ces exploitations, essentiellement individuelles, représentent 4 % de la SAU des exploitations ayant des SCOP et 5 % des SCOP régionales.

Formation initiale : des chefs et coexploitants plus diplômés



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Correspondance entre le niveau de formation et le diplôme

Aucun diplôme ou Primaire : pas de qualification ou certificat d'études

Secondaire cycle court : brevet des collèges, certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles, certificat d'aptitude professionnelle agricole, brevet d'études professionnelles agricole, brevet professionnel agricole de niveau V

Secondaire cycle long : baccalauréats, brevet de technicien, brevet professionnel de niveau IV, brevet de technicien agricole, bac technologique, bac professionnel, brevet professionnel responsable d'exploitation agricole (BP REA)

Etudes supérieures : bac + 2 ans (brevet de technicien supérieur, diplôme universitaire de technologie...), bac + 3 ans (Licence), à partir de bac + 5 ans (Master, Doctorat, Diplôme d'ingénieur, Titre de docteur vétérinaire...)

SAU et SCOP en ha PBS en K€	Ensemble des exploitations ayant des SCOP						Dont exploitations spécialisées en «Céréales et oléoprotéagineux»						
	Nb exploit.	SAU moy.	SCOP moy.	PBS moy.	PBS COP moy.	UTA total moy.	Nb exploit.	SAU moy.	SCOP moy.	PBS moy.	PBS COP moy.	UTA total moy.	
Aude	2010	1 830	68	42	81,7	27,6	1,5	800	67	60	42,5	39,9	0,8
	2000	2 320	59	34	83,5	22,7	1,8	810	58	51	36,6	34,0	0,9
Gard	2010	1 480	55	25	105,4	18,3	1,8	370	48	40	35,2	33,6	0,9
	2000	2 140	45	18	102,1	13,5	2,3	380	41	35	32,2	30,4	0,9
Hérault	2010	880	67	25	120,5	16,4	2,2	220	43	37	26,3	24,3	0,9
	2000	1 100	57	16	102,2	10,8	2,5	210	32	24	18,1	16,4	0,6
Lozère	2010	1 340	124	9	59,8	4,1	1,7	10	48	10	5,6	4,9	0,7
	2000	1 670	111	8	54,7	3,7	1,6	10	44	16	8,5	8,0	0,7
Pyénées-Orientales	2010	80	74	15	63,3	8,6	1,8	10	145	93	61,1	59,7	0,8
	2000	120	57	12	68,2	6,7	2,1	10	108	88	56,8	56,4	0,8
Languedoc-Roussillon	2010	5 610	78	27	88,5	17,5	1,7	1 410	59	51	37,8	35,7	0,9
	2000	7 350	66	20	84,9	13,6	2,0	1 420	50	42	32,5	30,3	0,9

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...).
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en "**moyennes et grandes exploitations**", quand elle est supérieure ou égale à 25 000 €, en "**grandes exploitations**" quand elle est supérieure ou égale à 100 000 €.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**. Selon la nouvelle typologie, le classement en moyenne exploitation correspond par exemple à des surfaces exploitées d'au moins 37,4 ha de blé dur ou de 6,1 ha de vigne en AOP ou IGP ou de 2,4 ha d'espèces fruitières en Languedoc-Roussillon.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique

Place Antoine Chaptal - CS 70039 - 34060 Montpellier cedex 02 Tél : 04 67 10 18 50 - Fax : 04 67 10 18 51

- Directeur de la publication : Pascal Augier
- Rédacteur en chef : Camille de Caix
- Rédacteur : Carine Perez
- Cartographie : Catherine Foyer-Benos
- Composition : Barbara Deltour
- Dépôt légal : à parution
- ISSN : en cours
- © Agreste 2012